



## CULTURAL CROSSROADS WOVEN PICTURES: FLEMISH TAPESTRIES AND SPAIN XV<sup>TH</sup>-XVII<sup>TH</sup> CENTURIES

Papers Presented at the Second Study Day  
on Flemish Art in Spain,  
Madrid, 8 November 2024

*Cahiers spéciaux des Annales d'Histoire de l'Art et d'Archéologie*, vol. 14  
(Sera publié en 2026 sous la direction d'Ana Diéguez-Rodríguez et de Sacha Zdanov)

### 1.- Modalités de soumission

Les contributions seront envoyées **au plus tard le 30/06/2025** en format numérique par e-mail ou WeTransfer à [fondation@perier-dieteren.org](mailto:fondation@perier-dieteren.org) et [congreso@institutomoll.es](mailto:congreso@institutomoll.es)

Les textes peuvent être rédigés en français, espagnol ou anglais.

**Le Dossier de chaque article comprendra trois fichiers Word**, avec le nom des auteurs dans le nom du fichier :

- Premier fichier Word : **Texte** : le corps du texte et les notes de bas de page (en numérotation automatique). L'article peut comprendre entre 5 et 15 pages A4 (textes et notes).
- Deuxième fichier Word : **Résumé** : un résumé de 200 à 250 mots de l'article. Ce résumé sera traduit en anglais, en français et en espagnol.
- Troisième fichier Word : **Légendes** : les légendes des figures (avec mention du copyright pour chacune d'elle) et, en gras, des indications de mise en page éventuelles.

**Il comprendra également un dossier « Figures »** (illustrations, tableaux, schémas). Celles-ci seront numérotées (fig. 1, fig. 2...). Max. 20 figures. Le dossier « figures » ne doit être en aucun cas un fichier Word.

Le texte remis fera l'objet d'une relecture par le comité de rédaction et fera l'objet d'une évaluation « single blind peer review ». Des corrections ou modifications pourront éventuellement être suggérées aux auteurs. Après mise en page du texte définitif, des épreuves seront envoyées aux auteurs. Elles ne permettront que les corrections des coquilles et erreurs typographiques éventuelles (pas d'ajout ou de suppression de notes ou de figures). Chaque auteur recevra un exemplaire du volume, ainsi qu'un tiré-à-part électronique de sa contribution.



## 2.- Généralités

- Saisie du texte : MS Word.
- Police et taille de caractère : Times New Roman, 12 points (corps de texte) et 10 points (notes de bas de page).
- Interligne : simple.
- Le début d'un nouveau paragraphe sera marqué par une ligne d'espace (pas d'interligne automatique entre les paragraphes !).
- Les sous-titres éventuels seront indiqués en caractères gras, sans numérotation. Un seul niveau de sous-titre est autorisé.
- Les appels de figures seront inclus dans le texte : (fig. x) ou (figs x, y) ou (figs x-z).
- Utilisez des notes de bas de page plutôt que des notes de fin, numérotées via le système automatique de Word (chiffres arabes et en continu). Insérez l'appel de note à la fin de la phrase, avant le signe de ponctuation et avant l'appel de figure.
  - Exemple 1 : Ce portrait est conservé à Paris<sup>1</sup>.
  - Exemple 2 : Ce portrait est conservé à Paris<sup>1</sup> (fig. 1).
- Utilisez l'italique pour les termes anciens ou en langue étrangère, pour les titres d'œuvres d'art, de livre, d'exposition, etc. (pas de mots soulignés ni de mots en gras).
- Utilisez des guillemets pour les citations (« ... » et non "..."). Pas de guillemets pour les titres d'œuvres d'art etc. Si la citation est dans une autre langue que celle de l'article, prière d'indiquer la traduction dans le corps du texte et de reproduire l'original en note de bas de page.
- Des remerciements éventuels seront placés après le corps du texte, précédés du titre « **Remerciements** » en caractères gras.
- Les lettres capitales seront accentuées. Ex. : État, À partir de ....
- Ne pas indiquer les dates de naissance et de décès après les noms des artistes ou auteurs cités dans l'article.

## 3.- Notes de bas de page

- Les noms d'auteur(s) et d'éditeur(s) de publication sont indiqués en minuscules (ils ne sont pas indiqués en capitales ni en petites capitales). On donne le prénom en entier (devant le nom).
- Pour les numéros de collections ou de périodiques, utilisez toujours les chiffres arabes.
- Pour les publications avec un(des) éditeur(s) scientifique(s), le(s) nom(s) doi(ven)t être suivi(s) respectivement de la mention (éd.)/(éds) et de la référence complète de la publication. Ne jamais utiliser l'abréviation (dir.) On considérera que tous les « directeurs de publication » sont des éditeurs de publication.
- Dans le cas de lieux d'édition multiples, les différents lieux seront séparés par un /, avec espaces avant et après. Ils seront écrits dans la langue de l'article publié (même si la publication en question est dans une autre langue). Exemple : si on écrit en français, le livre cité sera publié à La Haye, non pas Den Haag ou The Hague.
- Le nom des maisons d'édition n'est pas indiqué.



- Le titre d'une série éventuelle sera donné entre parenthèses en italique, suivi d'une virgule et du numéro en chiffre arabe au sein de cette série.
- Pour la pagination, utilisation de p. et pp. pour plusieurs pages.
- Pour la référence à un ouvrage ou article déjà cité, utiliser : Nom, *op. cit.*, p. 124. Si plusieurs références de cet auteur sont données, mentionner : Nom, *op. cit.* (2013), p. 234 (ne pas reprendre le prénom des auteurs).
- Les différentes références au sein d'une même note sont séparées par des points-virgules : ref1 ; ref2 ; ref3.
- Les auteurs sont priés de copier soigneusement les références en langue étrangère. Prière de mettre les accents en espagnol et en italien et les majuscules aux substantifs allemands !

### 3.1. Référence à un livre

Bart Fransen, *Rogier van der Weyden and Stone sculpture in Brussels (Distinguished Contributions to the Study of the Arts in the Burgundian Netherlands, 2)*, Londres / Turnhout, 2013.

Le titre d'une série éventuelle sera donné en italique et entre parenthèses.

Hélène Mund, Cyriel Stroo et Nicole Goetghebeur, avec la collaboration de Hans Nieuwdorp, *The Mayer van den Bergh Museum. Antwerp (Corpus de la peinture du quinzième siècle dans les Pays-Bas méridionaux et la Principauté de Liège, 20)*, Bruxelles, 2003.

### 3.2. Référence à un catalogue d'exposition

Peter Van den Brink (éd.), *L'entreprise Brueghel*, cat. d'exp. (Maastricht, Bonnefantenmuseum / Bruxelles, Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique), Gand / Maastricht, 2001.

### 3.3. Référence à un article de revue

Didier Martens, *La nouvelle crosse de Dom Sarens, abbé contesté de Saint-Trond (1533-1558). Iconographie et mise en contexte politico-religieux d'une œuvre d'orfèvrerie*, dans : *Annales d'Histoire de l'Art et d'Archéologie*, 37, 2015, pp. 129-165.

Si la revue comporte plusieurs numéros dans un même volume, indiquer :  
..., dans : *Simiolus*, 41, n° 4, 2015, pp. 130-150.

### 3.4. Référence à un article dans une monographie

Catheline Périer-D'leteren, *Painting in Antwerp around 1500 : Goossen van der Weyden and the Dymphna Altarpiece*, dans : Sven Van Dorst (éd.), *Crazy about Dymphna : The Story of a Girl who Drove a Medieval City Mad*, Furnes, 2020, pp. 156-181.



### **3.5. Référence à un article dans un catalogue d'exposition**

Maryan W. Ainsworth, *Van Orley dessinateur*, dans : Véronique Bücken et Ingrid De Meûter (éds.), *Bernard van Orley*, cat. d'exp. (Bruxelles, Palais des Beaux-Arts – BOZAR), Bruxelles, 2019, pp. 39-47.

### **3.6. Référence à un article dans des actes de colloque**

Lisa Monnas, *Textiles in the Paintings of Rogier van der Weyden*, dans : Lorne Campbell et José Juan Pérez Preciado (éds), *Rogier van der Weyden y España*, actes de colloque (Madrid, Museo Nacional del Prado, 2015), Madrid, 2016, pp. 118-130.

### **3.7. Référence à un article un dictionnaire ou une encyclopédie**

Sacha Zdanov, *Benson, Ambrosius*, dans : *Nouvelle Biographie nationale*, 13, Bruxelles, 2016, pp. 19-21.

### **3.8. Référence à un article dans une publication en ligne**

Sacha Zdanov, *Quelle identité pour le Maître de la Légende de sainte Lucie ? Révision des hypothèses et proposition d'identification*, dans : *Koregos*, 2013, reporticle no. 76, <http://www.koregos.org> (consulté le 3 janvier 2020).

### **3.9. Référence à une notice d'œuvre dans un catalogue d'exposition**

Guy Delmarcel, notice, dans : Véronique Bücken et Ingrid De Meûter (éds), *Bernard van Orley*, cat. d'exp. (Bruxelles, Palais des Beaux-Arts – BOZAR), Bruxelles, 2019, n° 36.

### **3.10. Référence à une thèse de doctorat ou à un mémoire non publié**

Valentine Henderiks, *Catalogue critique de l'œuvre d'Albrecht Bouts et les pratiques de son atelier*, thèse de doctorat, Bruxelles, Université libre de Bruxelles, 2008-2009, vol. 1, p. 119.

### **3.11. Référence à un document d'archives**

Lieu de l'institution, Nom de l'institution (pas d'abréviations), *Nom du fonds d'archives*, numéro du document d'archives, foliation.

Ex. : Kew (Richmond, UK), The National Archives, *State Papers*, 1/20, f° 74r.

### **3.12. Référence à une œuvre dans un catalogue de vente publique**

Vente Christie's, Londres, 5 juillet 2019, n° 111.



#### 4.- Figures

Les illustrations ne doivent pas être insérées dans le texte mais être livrées en fichiers séparés, de préférence JPEG ou TIFF, dans un dossier. Les auteurs feront en sorte que les clichés fournis aient une résolution minimale de 300 dpi (format du livre 205 x 260 mm, une largeur minimale des illustrations de 72 mm est souhaitée). Ils seront numérotés dans leur ordre d'apparition dans le texte : Fig. 1, Fig. 2, Fig. 3...

Les légendes et mentions des crédits photographiques seront reprises sur un document Word séparé. En dessous de la légende, l'auteur précisera éventuellement si deux photographies doivent être présentées en vis-à-vis. Le choix final reviendra toutefois aux éditeurs.

#### 5.- Légendes

Le numéro de la figure est suivi du nom des auteurs de l'œuvre s'ils sont connus, du titre commun en caractères italiques ou d'une description (pas en italique), d'une datation, des matériaux/de la technique, des dimensions. Entre parenthèses seront indiqués la localisation en français et le lieu de conservation dans la langue administrative du pays concerné. La légende se termine par la mention du crédit photographique ou du copyright si l'œuvre n'est pas dans le domaine public et/ou fait l'objet d'un droit de reproduction (©).

Fig. 15. Albrecht Bouts, *Saint Christophe*, vers 1480-1485, huile sur panneau, 30 x 42 cm (Modène, Galleria Estense). Photo : Sacha Zdanov.

Fig. 22. Fabienne Verdier, *Deh, vieni a consolar il pianto mio*, 2020, acrylique et technique mixte sur toile, 183 x 135 cm (Collection privée). © Fabienne Verdier.

#### 6.- Droits de reproduction et copyright

Si applicable, l'auteur se charge d'obtenir l'autorisation de publication éventuelle de toutes les images qu'il a choisies, de régler les droits éventuels et de fournir la mention correcte du crédit photographique.

Pour rappel, en Belgique, en France et en Espagne<sup>1</sup>, une œuvre est dans le domaine public 70 ans après la mort du créateur. Le propriétaire du support physique quel qu'il soit ne peut alors s'opposer à sa reproduction et à sa diffusion gratuite. Un photographe/une institution peut vendre un cliché

---

<sup>1</sup> Pour l'Espagne, article 72 du Real Decreto-ley 24/2021, de 2 de noviembre 2021. Voir [https://www.boe.es/diario\\_boe/txt.php?id=BOE-A-2021-17910](https://www.boe.es/diario_boe/txt.php?id=BOE-A-2021-17910) ; pour la France <https://www.inha.fr/fr/actualites/actualites-de-l-inha/en-2021/guide-pratique-pour-la-recherche-et-la-reutilisation-des-images-d-uvres-d-art.html> ; voir également la Directive européenne 2019/790, titre III, chapitre 4, article 14 <https://eur-lex.europa.eu/eli/dir/2019/790/oj>.



photographique. Il/Elle ne peut toutefois revendiquer un droit d'auteur sur son cliché que si celui-ci est empreint de sa personnalité créatrice (choix du cadrage, de l'éclairage). La reproduction fidèle d'une œuvre en 2D dans le domaine public (d'un tableau, d'un dessin ou d'une tapisserie) n'ouvre pas, en principe, de droit de reproduction au photographe/à l'institution.

\* \* \*